
ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

Demande de renseignements particuliers de l'Opposition officielle

Programme 01 - Cabinet du Lieutenant-gouverneur

*Programme 02 - Services de soutien auprès du premier ministre
et du Conseil exécutif*

Éléments 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06



ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

Demande de renseignements particuliers de l'Opposition officielle

Programme 01 - Cabinet du Lieutenant-gouverneur

*Programme 02 - Services de soutien auprès du premier ministre
et du Conseil exécutif*

Éléments 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06



Ministère du Conseil exécutif

Étude des crédits 2008-2009

Renseignements particuliers requis par l'Opposition officielle

Mars 2008

Question 1

Pour toutes les sociétés (OSBL) créées par le Ministère ou par un des employés du Ministère ou d'une des sociétés relevant du Ministère dans les deux dernières années : a) date et contexte de création ; b) objectifs poursuivis ; c) nombre d'employés et/ou d'administrateurs incluant leur nom, titre, salaire, incluant le cas échéant les comptes de dépenses, frais de déplacement, frais de voyage frais de repas et frais de représentation ainsi que leur Curriculum Vitae ; d) indiquer, le cas échéant, la date du début du contrat, de la nomination ou autre et de la fin ; e) indiquer le budget dévolu.

Question 2

Copie des études, scénarios et/ou analyses réalisées depuis le 1^{er} mai 2004 concernant la régionalisation, la déconcentration des effectifs et programmes du Ministère et/ou des organismes relevant de celui-ci.

Question 3

Liste de tous les comités interministériels formés en 2007-2008, dont a fait partie le Ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

Question 4

Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du Ministère pour l'année 2007-2008 indiquer : a) la liste des employés et/ou membres du conseil d'administration ; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant la leur rémunération ; c) la liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur Curriculum Vitae ; d) leur frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation.

Question 5

Pour l'année 2007-2008, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activités.

Question 6

Pour l'année 2007-2008, le nombre d'employés à statut occasionnel qui ont été congédiés, par secteurs d'activités.

Question 7

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels au Ministère en 2007-2008 et comparaison avec les quatre années précédentes.

Question 8

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels devenus permanents pour 2006-2007 et 2007-2008.

Question 9

Prévisions budgétaires pour l'année en cours et ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor pour le Ministère et pour tous ses organismes sous sa juridiction pour l'année 2007-2008.

Question 10

Pour tout organisme relevant du Ministère, concernant le bureau de la présidence : a) nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents ; b) liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre ; c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation ; d) liste des participants à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant les coûts afférents.

Question 11

Liste et copie de tous les sondages commandés en 2007-2008, en incluant les coûts.

Question 12

Frais de traduction et liste des documents traduits incluant la liste des contrats et le nom des firmes sélectionnées, de même que les coûts.

Question 13

Budget détaillé des dépenses en 2007-2008, prévisions pour 2008-2009.

Question 14

Organigrammes détaillés du ministère et des secrétariats sous sa responsabilité. Préciser le nom et le titre des personnes en faisant partie.

Question 15

Liste des comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels participe le ministère, le secrétaire général, ou l'un des secrétariats, leurs mandats, les membres, le budget dépensé en 2007-2008, les résultats atteints.

Question 16

Copie de toutes les directives émises par le premier ministre ou le secrétaire général ainsi que toute modification à des directives antérieures au 1^{er} avril 2007.

Question 17

Montants dépensés par mois en 2007-2008, prévisions pour 2008-2009 pour le ministère et chacun de ses secrétariats.

Question 18

Salaire, avantages et bonis versés aux cadres du ministère du Conseil exécutif et de ses secrétariats en 2007-2008.

Question 19

Liste des « CT réceptions » du Conseil des ministres en indiquant, pour chacun des fournisseurs, le nom, les montants payés ainsi que la date du service fourni.

Question 20

Liste des agences ou consultants engagés par le ministère et ses secrétariats depuis le 1^{er} avril 2007 avec montants versés ou, s'il y a lieu, le montant total d'un contrat ouvert avec ces agences ou consultants.

Question 21

Montants déboursés par mois pour la publicité, la création, l'élaboration de slogans et la publication de documents par le ministère et ses secrétariats, au Québec ou ailleurs, en précisant le nom de l'agence et les médias impliqués, le cas échéant.

Question 22

Effectifs affectés au ministère du Conseil exécutif et à ses secrétariats depuis le 1^{er} avril 2007, avec date d'affectation, en précisant leur lieu de travail (ville) ainsi que les conditions d'embauche et leur salaire.

Question 23

Bilan des six comités lancés par le premier ministre le 9 octobre 2003 dans le cadre de la réingénierie. Liste des membres de chaque comité, calendrier des rencontres, procès verbaux des rencontres et montant déboursé pour chaque comité.

Question 24

Liste des cadres et hauts fonctionnaires mis à pied par le Secrétariat aux emplois supérieurs incluant, pour chacun, l'allocation de départ versée et le montant équivalent au préavis, et ce, depuis le 1^{er} avril 2003.

Question 25

Liste des cadres et hauts fonctionnaires qui ont été ou sont sans affectation depuis le 1^{er} avril 2003, avec pour chacun : a) la durée de la période de non-affectation ; b) le salaire total versé durant la non-affectation ; c) la date et lieu de réaffectation, s'il y a lieu.

Question 26

Liste des cadres et hauts fonctionnaires affectés à l'ÉNAP depuis le 1^{er} avril 2003, avec les dates d'affectation et les mandats.

Question 27

Copie du Plan stratégique 2006-2007 et 2007-2008, présenté au Conseil du Trésor.

Question 28

Évolution du nombre de hauts fonctionnaires depuis le 31 mars 2003.

Question 29

Depuis le 31 mars 2003, évolution des effectifs de la masse salariale globale pour les classes d'emploi suivantes : sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membre de direction.

Question 30

Depuis le 31 mars 2003, nombre de nomination ou de renouvellement de contrats pour les postes de sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membre des direction. Ventilation par année.

Question 31

Liste des invités protocolaires reçus et réceptions offertes par le premier ministre depuis le 14 avril 2003, le coût de chacune des réceptions en spécifiant le nom des fournisseurs ainsi que le lieu des rencontres (Montréal, Québec, North Hatley).

Question 32

Liste des membres de l'équipe du Secrétariat à la communication gouvernementale.

Question 33

Le budget total pour 2007-2008 du Secrétariat à la communication gouvernementale (incluant la masse salariale) et prévisions pour 2008-2009.

Question 34

Nombre de personnes suspendues avec ou sans solde depuis le 1^{er} avril 2003.

Question 35

Nombre et noms du personnel nommé en 2007-2008 dans des fonctions gouvernementales ayant eu un lien avec le parti ministériel, que ce soit en tant qu' élu, membre d'un cabinet ministériel ou grand donateur du parti.

Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles

Question 81

Coûts approximatifs de la Commission Bouchard-Taylor, incluant les salaires des commissaires et du personnel de la Commission.

Question 82

Liste et montants des contrats octroyés sans soumission dans le cadre de la Commission Bouchard-Taylor.

Question 83

Évaluation des coûts supplémentaires engendrés par la prolongation de contrat de 2 mois à la Commission Bouchard-Taylor accordée le 5 mars 2008.

Question 84

Salaire horaire des commissaires et du personnel de la Commission Bouchard-Taylor pour la période allant du 31 mars 2008 au 31 mai 2008.

Contrats

Question 85

Liste et montants des contrats de moins de 25 000\$ attribués en 2007-2008 autant pour les entreprises que pour les particuliers.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

Table des matières

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

| QUESTION N° | LISTE DES QUESTIONS | PAGE |
|-------------|---|------|
| 1 | Pour toutes les sociétés (OSBL) créées par le Ministère ou par un des employés du Ministère ou d'une des sociétés relevant du Ministère dans les deux dernières années : a) date et contexte de création; b) objectifs poursuivis; c) nombre d'employés et/ou d'administrateurs incluant leur nom, titre, salaire, incluant le cas échéant les comptes de dépenses, frais de déplacement, frais de voyage frais de repas et frais de représentation ainsi que leur curriculum vitae; d) indiquer, le cas échéant, la date du début du contrat, de la nomination ou autre et de la fin; e) indiquer le budget dévolu. | 1.1 |
| 2 | Copie des études, scénarios et/ou analyses réalisées depuis le 1 ^{er} mai 2004 concernant la régionalisation, la déconcentration des effectifs et programmes du Ministère et/ou des organismes relevant de celui-ci. | 2.1 |
| 3 | Liste de tous les comités interministériels formés en 2007-2008, dont a fait partie le Ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats. | 3.1 |
| 4 | Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du Ministère pour l'année 2007-2008 indiquer a) la liste des employés et/ou membres du conseil d'administration; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant la leur rémunération; c) la liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur curriculum vitae; d) leurs frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation. | 4.1 |
| 5 | Pour l'année 2007-2008, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activités. | 5.1 |
| 6 | Pour l'année 2007-2008, le nombre d'employés à statut occasionnel qui ont été congédiés, par secteurs d'activités. | 6.1 |
| 7 | Nombre et pourcentage d'employés occasionnels au Ministère en 2007-2008 et comparaison avec les quatre années précédentes. | 7.1 |
| 8 | Nombre et pourcentage d'employés occasionnels devenus permanents pour 2006-2007 et 2007-2008. | 8.1 |

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

| QUESTION N° | LISTE DES QUESTIONS | PAGE |
|-------------|---|------|
| 9 | Prévisions budgétaires pour l'année en cours et ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor pour le Ministère et pour tous ses organismes sous sa juridiction pour l'année 2007-2008. | 9.1 |
| 10 | Pour tout organisme relevant du Ministère, concernant le bureau de la présidence : a) nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents; b) liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre; c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation; d) liste des participants à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant les coûts afférents. | 10.1 |
| 11 | Liste et copie de tous les sondages commandés en 2007-2008, en incluant les coûts. | 11.1 |
| 12 | Frais de traduction et liste des documents traduits incluant la liste des contrats et le nom des firmes sélectionnées, de même que les coûts. | 12.1 |
| 13 | Budget détaillé des dépenses en 2007-2008, prévisions pour 2008-2009. | 13.1 |
| 14 | Organigrammes détaillés du Ministère et des secrétariats sous sa responsabilité. Préciser le nom et le titre des personnes en faisant partie. | 14.1 |
| 15 | Liste des comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels participe le Ministère, le secrétaire général, ou l'un des secrétariats, leurs mandats, les membres, le budget dépensé en 2007-2008, les résultats atteints. | 15.1 |
| 16 | Copie de toutes les directives émises par le premier ministre ou le secrétaire général ainsi que toute modification à des directives antérieures au 1 ^{er} avril 2007. | 16.1 |
| 17 | Montants dépensés par mois en 2007-2008, prévisions pour 2008-2009 pour le Ministère et chacun de ses secrétariats. | 17.1 |
| 18 | Salaire, avantages et bonis versés aux cadres du ministère du Conseil exécutif et de ses secrétariats en 2007-2008. | 18.1 |
| 19 | Liste des « CT réceptions » du Conseil des ministres en indiquant, pour chacun des fournisseurs, le nom, les montants payés ainsi que la date du service fourni. | 19.1 |

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

| QUESTION N° | LISTE DES QUESTIONS | PAGE |
|-------------|--|------|
| 20 | Liste des agences ou consultants engagés par le Ministère et ses secrétariats depuis le 1 ^{er} avril 2007 avec montants versés ou, s'il y a lieu, le montant total d'un contrat ouvert avec ces agences ou consultants. | 20.1 |
| 21 | Montants déboursés par mois pour la publicité, la création, l'élaboration de slogans et la publication de documents par le Ministère et ses secrétariats, au Québec ou ailleurs, en précisant le nom de l'agence et les médias impliqués, le cas échéant. | 21.1 |
| 22 | Effectifs affectés au ministère du Conseil exécutif et à ses secrétariats depuis le 1 ^{er} avril 2007, avec date d'affectation, en précisant leur lieu de travail (ville) ainsi que les conditions d'embauche et leur salaire. | 22.1 |
| 23 | Bilan des six comités lancés par le premier ministre le 9 octobre 2003 dans le cadre de la réingénierie. Liste des membres de chaque comité, calendrier des rencontres, procès verbaux des rencontres et montant déboursé pour chaque comité. | 23.1 |
| 24 | Liste des cadres et hauts fonctionnaires mis à pied par le Secrétariat aux emplois supérieurs incluant, pour chacun, l'allocation de départ versée et le montant équivalent au préavis, et ce, depuis le 1 ^{er} avril 2003. | 24.1 |
| 25 | Liste des cadres et hauts fonctionnaires qui ont été ou sont sans affectation depuis le 1 ^{er} avril 2003, avec pour chacun : a) la durée de la période de non-affectation; b) le salaire total versé durant la non-affectation; c) la date et lieu de réaffectation, s'il y a lieu. | 25.1 |
| 26 | Liste des cadres et hauts fonctionnaires affectés à l'ÉNAP depuis le 1 ^{er} avril 2003, avec les dates d'affectation et les mandats. | 26.1 |
| 27 | Copie du Plan stratégique 2006-2007 et 2007-2008, présenté au Conseil du Trésor. | 27.1 |
| 28 | Évolution du nombre de hauts fonctionnaires depuis le 31 mars 2003. | 28.1 |
| 29 | Depuis le 31 mars 2003, évolution des effectifs de la masse salariale globale pour les classes d'emploi suivantes : sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membre de direction. | 29.1 |

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

| QUESTION N° | LISTE DES QUESTIONS | PAGE |
|-------------|--|---------|
| 30 | Depuis le 31 mars 2003, nombre de nomination ou de renouvellement de contrats pour les postes de sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membre des directions. Ventilation par année. | 30.1 |
| 31 | Liste des invités protocolaires reçus et réceptions offertes par le premier ministre depuis le 14 avril 2003, le coût de chacune des réceptions en spécifiant le nom des fournisseurs ainsi que le lieu des rencontres (Montréal, Québec, North Hatley). | 31.1 |
| 32 | Liste des membres de l'équipe du Secrétariat à la communication gouvernementale. | 32.1 |
| 33 | Le budget total pour 2007-2008 du Secrétariat à la communication gouvernementale (incluant la masse salariale) et prévisions pour 2008-2009. | 33.1 |
| 34 | Nombre de personnes suspendues avec ou sans solde depuis le 1 ^{er} avril 2003. | 34.1 |
| 35 | Nombre et noms du personnel nommé en 2007-2008 dans des fonctions gouvernementales ayant eu un lien avec le parti ministériel, que ce soit en tant qu'élu, membre d'un cabinet ministériel ou grand donateur du parti. | 35.1 |
| 81 | Coûts approximatifs de la Commission Bouchard-Taylor, incluant les salaires des commissaires et du personnel de la Commission. | 81.1 |
| 82 | Liste et montants des contrats octroyés sans soumission dans le cadre de la Commission Bouchard-Taylor. | 82.1 |
| 83 | Évaluation des coûts supplémentaires engendrés par la prolongation de contrat de 2 mois à la Commission Bouchard-Taylor accordée le 5 mars 2008. | 83.1 |
| 84 | Salaire horaire des commissaires et du personnel de la Commission Bouchard-Taylor pour la période allant du 31 mars 2008 au 31 mai 2008. | 84.1 |
| 85 | Liste et montants des contrats de moins de 25 000 \$ attribués en 2007-2008 autant pour les entreprises que pour les particuliers. | 85.1 |
| SCT-1 | Objectifs 2008-2009 pour la représentation des communautés culturelles dans les cabinets politiques, dans la haute direction de la fonction publique et aux conseils d'administration des organismes d'état. | SCT-1.1 |

Question 1 :

Pour toutes les sociétés (OSBL) créées par le Ministère ou par un des employés du Ministère ou d'une des sociétés relevant du Ministère dans les deux dernières années :

a) date et contexte de création;

b) objectifs poursuivis;

c) nombre d'employés et/ou d'administrateurs incluant leur nom, titre, salaire, incluant le cas échéant les comptes de dépenses, frais de déplacement, frais de voyage frais de repas et frais de représentation ainsi que leur curriculum vitae;

d) indiquer, le cas échéant, la date du début du contrat, de la nomination ou autre et de la fin;

e) indiquer le budget dévolu.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

- 1. POUR TOUTES LES SOCIÉTÉ (OSBL) CRÉÉES PAR LE MINISTÈRE OU PAR UN DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE OU D'UNE DES SOCIÉTÉS RELEVANT DU MINISTÈRE DANS LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES : A) DATE ET CONTEXTE DE CRÉATION ; B) OBJECTIFS POURSUIVIS ; C) NOMBRE D'EMPLOYÉS ET/OU D'ADMINISTRATEURS INCLUANT NOM, TITRE, SALAIRE, FRAIS DE DÉPLACEMENT... ; D) INDIQUER, LE CAS ÉCHÉANT, LA DATE DU DÉBUT DU CONTRAT, DE LA NOMINATION OU AUTRE ET DE LA FIN ; E) INDIQUER LE BUDGET DÉVOLU.**

Réponse : aucune

Question 2 :

Copie des études, scénarios et/ou analyses réalisées depuis le 1^{er} mai 2004 concernant la régionalisation, la déconcentration des effectifs et programmes du Ministère et/ou des organismes relevant de celui-ci.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

2. COPIE DES ÉTUDES, SCÉNARIOS ET/OU ANALYSES RÉALISÉES DEPUIS LE 1^{ER} MAI 2004 CONCERNANT LA RÉGIONALISATION, LA DÉCONCENTRATION DES EFFECTIFS ET PROGRAMMES DU MINISTÈRE ET/OU DES ORGANISMES RELEVANT DE CELUI-CI.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 3 :

Liste de tous les comités interministériels formés en 2007-2008, dont a fait partie le Ministère et/ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS FORMÉS EN 2007-2008, DONT À FAIT PARTIE LE MINISTÈRE ET/OU SES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES AVEC D'AUTRES MINISTÈRES, ORGANISMES, AGENCES OU PARTENAIRES. POUR CHAQUE COMITÉS, PRÉCISER LE MANDAT, LES MEMBRES, LE BUDGET ET LES RÉSULTATS.

La réponse à cette question est incluse à la question n° 15.

Question 4 :

Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du Ministère pour l'année 2007-2008 indiquer :

- a) la liste des employés et/ou membres du conseil d'administration;
 - b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat incluant la leur rémunération;
 - c) la liste des personnes qui ont été nommées en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat incluant leur rémunération et leur curriculum vitae;
 - d) leurs frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation.
-

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

4. POUR CHACUN DES ORGANISMES, AGENCES OU AUTRES RELEVANT DU MINISTÈRE POUR L'ANNÉE 2007-2008 INDIQUER : A) LA LISTE DES EMPLOYÉES ET/OU MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ; B) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT VU LEUR MANDAT RENOUVELÉ EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LES DATES DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT INCLUANT LEUR RÉMUNÉRATION ; C) LA LISTE DES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ NOMMÉES EN INDIQUANT LEUR NOM, LEUR TITRE ET LA DATE DU DÉBUT ET DE LA FIN DE LEUR MANDAT INCLUANT LEUR RÉMUNÉRATION ET LEUR CURRICULUM VITAE ; D) LEUR FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE VOYAGE, FRAIS DE REPAS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION.

Concernant le Conseil permanent de la jeunesse la réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat à la jeunesse.

Pour ce qui est de la Commission d'accès à l'information la réponse à cette question sera transmise par le ministre responsable de la Commission d'accès à l'information.

Question 5 :

Pour l'année 2007-2008, le nombre d'employés à statut occasionnel dont le contrat est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé, par secteurs d'activités.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

5. POUR L'ANNÉE 2007-2008, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL DONT LE CONTRAT EST ARRIVÉ À ÉCHÉANCE ET N'A PAS ÉTÉ RENOUVELÉ, PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

Réponse : cinq

Question 6 :

Pour l'année 2007-2008, le nombre d'employés à statut occasionnel qui ont été congédiés, par secteurs d'activités.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

**6. POUR L'ANNÉE 2007-2008, LE NOMBRE D'EMPLOYÉS À STATUT OCCASIONNEL QUI ONT ÉTÉ CONGÉDIÉS,
PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS.**

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

Réponse : Aucun

Question 7 :

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels au Ministère en 2007-2008 et comparaison avec les quatre années précédentes.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

7. NOMBRE ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS AU MINISTÈRE EN 2007-2008 ET COMPARAISON AVEC LES QUATRE ANNÉES PRÉCÉDENTES

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

2007-2008
49 occasionnels
10,9 %

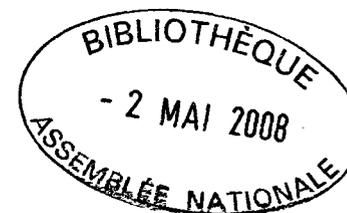
2006-2007 *
60 occasionnels
13,2 %

2005-2006
25 occasionnels
10,6 %

2004-2005
35 occasionnels
14,2 %

2003-2004
42 occasionnels
16,2 %

* À compter du 1^{er} avril 2006, transfert au MCE de certaines responsabilités en communication gouvernementale.



Question 8 :

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels devenus permanents pour 2006-2007 et 2007-2008.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

8. NOMBRE ET POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS DEVENUS PERMANENTS POUR 2006-2007 ET 2007-2008

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

Réponse : 2006-2007 (3 – 5 %)
2007-2008 (5 – 10,2%)

Question 9 :

Prévisions budgétaires pour l'année en cours et ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor pour le Ministère et pour tous ses organismes sous sa juridiction pour l'année 2007-2008.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

**9. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE EN COURS ET VENTILATION DÉTAILLÉE DES COMPRESSIONS DEMANDÉES PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR
POUR LE MINISTÈRE ET POUT TOUS SES ORGANISMES SOUS SA JURIDICTION POUR L'ANNÉE 2007-2008.**

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 10 :

Pour tout organisme relevant du Ministère, concernant le bureau de la présidence :

- a) nombre de rencontres, repas ou de réunions et les frais afférents;
 - b) liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;
 - c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas et frais de représentation;
 - d) liste des participants à des colloques, des congrès et la liste des participants, incluant les coûts afférents.
-

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

10. POUR TOUT ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, CONCERNANT LE BUREAU DE LA PRÉSIDENTE : A) LE NOMBRE DE RENCONTRES, REPAS, OU DE RÉUNIONS ET LES FRAIS AFFÉRENTS ; B) LISTE DES PERSONNES À RENCONTRE EN PRÉCISANT LE BUT DE LA RENCONTRE ; C) FRAIS DE DÉPLACEMENT, FRAIS DE VOYAGE, FRAIS DE REPAS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION ; D) LISTE DES PARTICIPANTS À DES COLLOQUES, DES CONGRÈS ET LA LISTE DES PARTICIPANTS INCLUANT LES COÛTS AFFÉRENTS.

Concernant le Conseil permanent de la jeunesse la réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat à la jeunesse.

Pour ce qui est de la Commission d'accès à l'information la réponse à cette question sera transmise par le ministre responsable de la Commission d'accès à l'information.

Question 11 :

Liste et copie de tous les sondages commandés en 2007-2008, en incluant les coûts.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

11. LISTE ET COPIE DE TOUS LES SONDAGES COMMANDÉS EN 2007-2008, EN INCLUANT LES COÛTS.

Réponse : aucune

Question 12 :

Frais de traduction et liste des documents traduits incluant la liste des contrats et le nom des firmes sélectionnées, de même que les coûts.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

**12. FRAIS DE TRADUCTION ET LISTE DES DOCUMENTS TRADUITS INCLUANT LA LISTE DES CONTRATS ET LE NOM DES FIRMES SÉLECTIONNÉES,
DE MÊME QUE LES COÛTS.**

La réponse à cette question est incluse dans la réponse de la question numéro 9 des renseignements généraux.

Question 13 :

Budget détaillé des dépenses en 2007-2008, prévisions pour 2008-2009.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

13. BUDGET DÉTAILLÉ DES DÉPENSES EN 2007-2008, PRÉVISIONS POUR 2008-2009.

Veillez vous référer au cahier explicatif des crédits 2008-2009.

Question 14 :

Organigrammes détaillés du Ministère et des secrétariats sous sa responsabilité. Préciser le nom et le titre des personnes en faisant partie.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

14. ORGANIGRAMME DÉTAILLÉ DU MINISTÈRE ET DES SECRÉTARIATS SOUS SA RESPONSABILITÉ EN PRÉCISANT LES TITRES ET LE NOM DES PERSONNES EN FAISANT PARTIE.

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Question 15 :

Liste des comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels participe le Ministère, le secrétaire général, ou l'un des secrétariats, leurs mandats, les membres, le budget dépensé en 2007-2008, les résultats atteints.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

15. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MINISTÈRE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, OU L'UN DES SECRÉTARIATS, LEURS MANDATS, LES MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2007-2008, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

⇒ Comité de sécurité civile du Québec

Son mandat

Le comité oriente et approuve la planification gouvernementale de sécurité civile au Québec; en situation de sinistre majeur, il supervise le déploiement des ressources.

Composition

Ce comité est présidé par le secrétaire général. Il est composé des sous-ministres, de dirigeants d'organismes ou des représentants des organismes suivants :

- Ministère des Affaires municipales et des Régions
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère du Conseil exécutif
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Ministère des Relations internationales
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère des Transports
- Ministère des Services gouvernementaux
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Hydro-Québec
- Services Québec
- Sûreté du Québec

Budget : Aucun budget particulier.

Résultats atteints

Coordination de tous les efforts gouvernementaux en vue d'assurer la sécurité des citoyens et citoyennes du Québec.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

15. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MINISTÈRE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, OU L'UN DES SECRÉTARIATS, LEURS MANDATS, LES MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2007-2008, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

TABLE GOUVERNEMENTALE DES AFFAIRES TERRITORIALES (TGAT)

Mandat :

Dans le cadre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale, le mandat de la Table, en liaison avec les Conférences administratives régionales (CAR) consiste notamment à :

- définir un plan de mise en œuvre des engagements gouvernementaux;
- assurer le suivi du plan de mise en œuvre gouvernemental;
- faire rapport à la Table Québec-régions.

Membres :

- La Table réunit tous les sous-ministres adjoints ou associés des ministères ou leur équivalent, responsables des opérations régionales;
- La Table est présidée par le sous-ministre associé aux Affaires régionales et municipales du MAMR,
- Y participe pour le MCE : Suzanne Giguère, secrétaire adjointe (SCMPEDD) (Remplaçant : Jean-Claude Cloutier, directeur général adjoint (SCMPEDD))

Budget :

La participation à la Table n'entraîne aucun déboursé pour le ministère du Conseil exécutif.

NB : La table n'a pas été convoquée au cours de l'année 2007-2008

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

15. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MINISTÈRE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, OU L'UN DES SECRÉTARIATS, LEURS MANDATS, LES MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2007-2008, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

COMITÉ CONSULTATIF CANADIEN SUR L'ALLÈGEMENT DU FARDEAU DE LA PAPERASSERIE

Mandat :

- Élaborer des moyens de mesurer le fardeau de la paperasserie pour les PME;
- Mesurer et suivre de près les progrès réalisés sur le plan de l'allègement du fardeau de la paperasserie;
- Préparer des rapports et des recommandations pour l'allègement du fardeau de la paperasserie.

Membres :

- Voir la liste à l'annexe 1 (Représentant du Québec (MCE) : Jean-Claude Cloutier, directeur général adjoint).

Résultats :

- Le Comité s'est réuni à Ottawa le 13 juin 2005, les 26 et 27 septembre 2005 et les 8 et 9 mars 2006.

Budget :

- Aucun. Les frais encourus sont entièrement défrayés par le gouvernement fédéral

GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL (FPT) SUR LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION

Mandat :

Favoriser la collaboration FPT en matière d'allègement de la réglementation par :

- la mise en commun des connaissances (p. ex. pratiques exemplaires, résultats de certaines politiques ou mesures, etc.) ;
- la mise au point d'outils et de méthodes permettant d'accroître l'efficacité des actions (p. ex. principes de bonne réglementation, méthodologie d'analyse des impacts économiques des réglementations).

Membres :

- Voir la liste à l'annexe 2 (Représentant du Québec (MCE) : Jean-Claude Cloutier, directeur général adjoint).

Résultats :

- Le comité s'est réuni à Victoria du 30 avril au 5 mai 2007 et à Québec les 25 et 26 octobre 2007.
- Le Québec pilote un projet sur les pratiques en vigueur au Canada en matière d'analyses des impacts réglementaires.

Budget :

- Montant engagé pour 2007-2008 : 6 191 \$ (dépenses réelles).

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

15. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MINISTÈRE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, OU L'UN DES SECRÉTARIATS, LEURS MANDATS, LES MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2007-2008, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

GROUPE DES RÉPONDANTS MINISTÉRIELS EN ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE

Mandat :

- sensibilisation, information et coordination des interventions relatives à la Politique sur l'allègement des normes de nature législative ou réglementaire, au Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif «*Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse*» et à l'objectif de réduction de 20% (2004-2010) du coût des formalités administratives imposées aux entreprises.

Membres :

- Représentants de 35 ministères et organismes (voir la liste à l'annexe 3)
- Le MCE (SCMPEDD) assure la coordination et le soutien des réunions du groupe des répondants gouvernementaux.

Résultat :

- Une réunion a été tenue en 2006-2007 (le 24 octobre 2007).

Budget :

- La tenue de la réunion a entraîné un déboursé de 1 640 \$.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

15. LISTE DES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS OU IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MINISTÈRE, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, OU L'UN DES SECRÉTARIATS, LEURS MANDATS, LES MEMBRES, LE BUDGET DÉPENSÉ EN 2007-2008, LES RÉSULTATS ATTEINTS.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL TECHNIQUE SUR LA RURALITÉ

Mandat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, le mandat du Comité interministériel technique sur la ruralité consiste :

- à préciser la contribution des ministères et organismes dans la mise en œuvre de la Politique ;
- à assurer le suivi de la mise en œuvre des 55 actions des ministères et organismes gouvernementaux.

Membres

- 1) Le Comité réunit des représentants des ministères et organismes gouvernementaux (voir la liste à l'annexe 4) ;
- 2) Le Comité est présidé par le directeur de la Direction du développement rural au MAMR.
- 3) Y participe pour le MCE : Raymonde Verville, analyste conseil au SCMPEDD et SCMDR.

Budget

La participation au Comité n'entraîne aucun déboursé par le MCE.

Question 16 :

Copie de toutes les directives émises par le premier ministre ou le secrétaire général ainsi que toute modification à des directives antérieures au 1^{er} avril 2007.

Québec, le 27 avril 2007

Madame Jocelyne Dagenais
Sous-ministre
Ministère des Services gouvernementaux
Édifice H, 5^e étage
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

MIN. CONSEIL EXÉCUTIF
Direction des ressources
financières et matérielles

31 MAR. 2008

OBJET : Voyages des ministres en avion

Chère collègue,

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est souhaitable que jamais plus de cinq ministres ne prennent place à bord d'un même avion. Auriez-vous l'obligeance de faire le nécessaire afin que le Service aérien gouvernemental poursuive l'application de cette consigne.

Veuillez agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire général
du Conseil exécutif,



Gérard Bibeau

**AUX MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF ET
AUX ADJOINTS PARLEMENTAIRES**

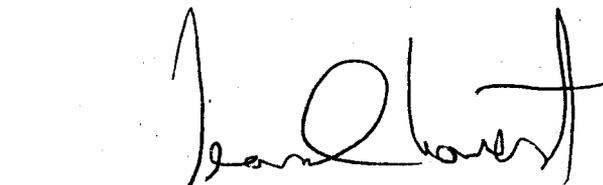
Directive concernant les cadeaux et les dons

Il arrive couramment que les ministres ou les adjoints parlementaires, à l'occasion des Fêtes ou de voyages, ou d'autres circonstances, reçoivent des cadeaux, et il y a lieu de préciser la manière dont ils doivent en disposer.

Je demande donc qu'on s'astreigne à suivre les règles suivantes:

1. un ministre ou un adjoint parlementaire peut accepter et conserver les plaques-souvenirs, les documents commémoratifs ou les présents de valeur modeste qui lui sont offerts personnellement à l'occasion d'un événement auquel il a participé;
2. tout autre cadeau ou don qui n'est pas de nature purement privée, reçu par un ministre ou un adjoint parlementaire, doit, soit être retourné au donateur, soit être remis au patrimoine public tout en avisant le donateur;
3. la remise au patrimoine public se fait de la manière suivante:
 - A. les biens ayant une valeur culturelle sont remis au ministère de la Culture et des Communications qui les transmet aux institutions appropriées;
 - B. les autres biens sont transmis au Service des achats qui en dispose, soit par vente aux enchères, soit par don à des organismes sans but lucratif.

Le Premier ministre,



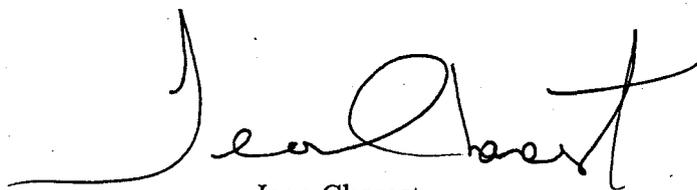
Jean Charest

Québec, le 29 avril 2003

**DIRECTIVE SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE
RELATIVEMENT À L'EXERCICE DES FONCTIONS
DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE**

Tout membre du personnel des cabinets de ministre doit prendre connaissance et s'engager, en signant le formulaire ci-joint, à respecter les règles sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice de leurs fonctions, reproduites aux annexes A, B et C de la présente directive.

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', written in a cursive style.

Jean Charest

Québec, le 15 octobre 2003

ENGAGEMENT

J'atteste avoir pris connaissance des règles sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre, reproduites aux annexes A, B et C, et je m'engage à respecter chacune de ces règles lorsqu'elles me sont applicables.

Le cas échéant, le présent engagement remplace tout formulaire que j'ai signé concernant une matière visée par ces règles.

Signé à _____, le _____

(Signature, nom et fonction de la
personne visée par la Directive)

ANNEXE A

LA SECTION VII DE LA DIRECTIVE CONCERNANT LE RECRUTEMENT, LA NOMINATION, LA RÉMUNÉRATION ET LES AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DES CABINETS DE MINISTRE

(Directive 4-83 refondue par le C.T. 164805 du 30 juin 1987)

SECTION VII – LOYAUTÉ ET CONFLIT D'INTÉRÊT

35. Le membre du personnel d'un cabinet doit être loyal et porter allégeance à l'autorité constituée.
36. Le membre du personnel d'un cabinet ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt et les devoirs de ses fonctions.

Toutefois, si un tel intérêt lui échoit par succession ou par donation, il doit y renoncer ou en disposer avec toute la diligence possible.

ANNEXE B

LES ARTICLES 28 À 32 DE LA LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

(L.R.Q., chapitre T-11.011)

- Titulaire d'une charge publique.** **28.** Nul ne peut, s'il a été titulaire d'une charge publique pendant au moins un an au cours des deux années qui ont précédé la date où il a cessé d'être titulaire d'une telle charge, exercer à titre de lobbyiste-conseil des activités de lobbyisme auprès d'un titulaire d'une charge publique.
- Charges publiques visées.** Cette interdiction n'est applicable que si la charge publique dont était titulaire la personne assujettie à l'interdiction était l'une ou l'autre des charges suivantes :
- 1° membre du Conseil exécutif ou député autorisé à siéger au Conseil des ministres ;
 - 2° membre du personnel de cabinet, autre qu'un employé de soutien, d'une personne titulaire d'une charge visée au paragraphe 1°, sous-ministre ou autre titulaire d'un emploi visé à l'article 55 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) ou titulaire d'un emploi visé à l'article 57 de cette loi.
- 2002, c. 23, a. 28.
- Titulaire d'une charge publique dans la même institution.** **29.** Nul ne peut exercer des activités de lobbyisme auprès d'un titulaire d'une charge publique exerçant ses fonctions au sein de la même institution parlementaire, gouvernementale ou municipale que celle dans laquelle il a lui-même été titulaire d'une charge publique au cours de l'année qui a précédé la date où il a cessé de l'être ou au sein d'une telle institution avec laquelle il a eu, au cours de cette année, des rapports officiels, directs et importants.
- Charges publiques visées.** Cette interdiction n'est applicable que si la charge publique dont était titulaire la personne assujettie à l'interdiction était l'une ou l'autre des charges suivantes :
- 1° membre du Conseil exécutif, député autorisé à siéger au Conseil des ministres, maire, président d'arrondissement, préfet, président du conseil d'une communauté métropolitaine ou membre du comité exécutif d'une municipalité ou d'une communauté métropolitaine ;
 - 2° membre du personnel de cabinet, autre qu'un employé de soutien, d'une personne titulaire d'une charge visée au paragraphe 1°, sous-ministre ou autre titulaire d'un emploi visé à l'article 55 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), titulaire d'un emploi visé à l'article 57 de cette loi, directeur général ou directeur général adjoint d'une municipalité ou d'une communauté métropolitaine ou secrétaire-trésorier d'une municipalité régie par le Code municipal du Québec (chapitre C-27.1).
- 2002, c. 23, a. 29.

Période des
interdictions.

30. Les interdictions prévues aux articles 28 et 29 valent respectivement pour une période de deux ans ou d'un an à compter de la date à laquelle la personne a cessé d'être titulaire d'une charge qui y est visée, selon que la charge dont elle était titulaire est visée par le paragraphe 1° ou par le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'un ou l'autre de ces articles.

2002, c. 23, a. 30.

Avantage indu.

31. Nul ne peut, dans l'exercice de ses activités de lobbyisme, tirer un avantage indu d'une charge publique dont il a antérieurement été titulaire, ni agir relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière à laquelle il a participé dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de cette charge.

2002, c. 23, a. 31.

Divulgence de
renseignements
confidentiels.

32. Nul ne peut, dans l'exercice de ses activités de lobbyisme, divulguer des renseignements confidentiels dont il a pris connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice d'une charge publique dont il a antérieurement été titulaire, ni donner à quiconque des conseils fondés sur des renseignements non accessibles au public dont il a ainsi pris connaissance et qui concernent soit l'institution parlementaire, gouvernementale ou municipale dans laquelle il exerçait sa charge, soit un tiers avec lequel il a eu des rapports directs et importants au cours de l'année précédant la date où il a cessé d'être titulaire d'une charge publique au sein de cette institution.

2002, c. 23, a. 32.

ANNEXE C

DIRECTIVE CONCERNANT LES RÈGLES APPLICABLES LORS DE LA CESSATION D'EXERCICE DE CERTAINES FONCTIONS POUR L'ÉTAT

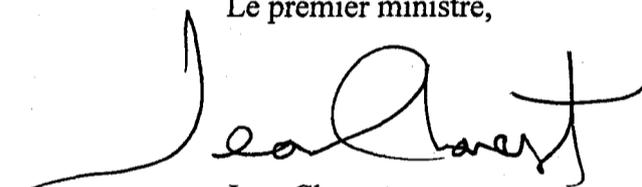
1. La présente directive s'applique aux membres du Conseil exécutif, aux députés autorisés à siéger au Conseil des ministres et aux membres du personnel de leur cabinet à l'exception des employés de soutien, lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions pour l'État.
2. Une personne visée par la présente directive qui a cessé d'exercer ses fonctions pour l'État doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de celui-ci.
3. Une personne visée par la présente directive qui a cessé d'exercer ses fonctions pour l'État ne doit pas divulguer une information confidentielle dont elle a pris connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Elle ne doit pas non plus donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public, dont elle a pris connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui concerne l'État ou un tiers avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions.
4. Une personne visée par la présente directive qui a agi pour l'État relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière ne peut, après qu'elle ait cessé d'exercer ses fonctions pour l'État, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération.
5. Une personne visée par la présente directive ne peut, dans l'année qui suit la cessation de ses fonctions visées à l'article 1:
 - 1° accepter une nomination au conseil d'administration ou comme membre d'un organisme, d'une entreprise ou d'une autre entité qui n'appartient pas à l'État et avec lequel elle a eu des rapports officiels directs et importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions ou accepter d'occuper une fonction, un emploi ou un poste au sein d'un tel organisme ou d'une telle entreprise ou entité;
 - 2° intervenir pour le compte d'autrui auprès d'un ministère où elle a travaillé au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions ou auprès d'un ministère, d'un organisme, d'une entreprise ou d'une autre entité de l'État avec lequel elle a eu des rapports officiels directs et importants au cours de cette période.

Dans le cas des membres du Conseil exécutif et des députés autorisés à siéger au Conseil des ministres, ces interdictions s'appliquent durant une période de deux ans.

6. Toute personne visée par la présente directive et qui est encore en fonction doit, si elle constate qu'une autre personne visée par celle-ci contrevient, relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière, à une disposition de l'article 4 ou du paragraphe 2° de l'article 5, s'abstenir de traiter avec cette personne dans le cadre de cette procédure, négociation ou autre opération.
7. Chaque personne visée par la présente directive et qui n'est pas visée par la *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* doit signer l'engagement ci-joint.
8. Aux fins de la présente directive, l'État s'entend des personnes, organismes, entreprises et établissements suivants :
 - 1° Tout organisme public, tout organisme du gouvernement ainsi que toute entreprise du gouvernement, au sens de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01).
 - 2° L'université du Québec, ses universités constituantes, ses instituts de recherche et ses écoles supérieures au sens de la Loi sur l'Université du Québec (chapitre U-1).
 - 3° Tout établissement d'enseignement de niveau universitaire visé aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignements de niveau universitaire (chapitre E-14.1) et qui n'est pas visé à l'article 2 de la présente annexe.
 - 4° Tout collège d'enseignement général et professionnel institué en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chapitre C-29).
 - 5° Toute commission scolaire visée par la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.1) ou par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (chapitre I-14), ainsi que le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.
 - 6° Tout établissement privé agréé aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1).

- 7° Tout autre établissement d'enseignement dont plus de la moitié des dépenses sont prévues aux crédits qui apparaissent dans le budget de dépenses déposé à l'Assemblée nationale sous un titre autre qu'un crédit de transfert.
- 8° Tout établissement public ou privé conventionné visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2).
- 9° Le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5).
- 10° Toute municipalité ainsi que tout organisme visé aux articles 18 ou 19 de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3).
- 11° Tout conseil régional de développement et tout centre local de développement visés par la Loi sur le ministère des Régions (chapitre M-25.001).
- 12° Tout organisme visé au paragraphe 4° de l'article 4 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011).

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Charest', written in a cursive style.

Jean Charest

Québec, le 15 octobre 2003

ENGAGEMENT

J'atteste avoir pris connaissance de la Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État et je m'engage à respecter chacune de ses dispositions.

Signé à _____, le _____

(Signature, nom et fonction de la
personne visée par la Directive)

DIRECTIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les présentes directives complètent les dispositions de l'article 12 de la Loi sur l'exécutif et la section III du chapitre III de la Loi sur l'Assemblée nationale. Elles s'appliquent aux membres du Conseil exécutif ainsi qu'au Whip en chef du gouvernement et au président du caucus des députés ministériels.

1- Activités professionnelles, commerciales ou d'affaires:

Les membres du Conseil exécutif doivent mettre fin, dans les plus brefs délais après leur nomination et pour toute la durée de leur mandat, aux activités de nature professionnelle, commerciale ou d'affaires qui pourraient constituer une source de conflit d'intérêts ou les empêcher de consacrer tout leur temps à leurs fonctions.

2- Compagnies publiques:

Les membres du Conseil exécutif doivent, dans les 60 jours de leur nomination, soit se départir de leurs intérêts dans des compagnies publiques, soit les transporter dans une fiducie sans droit de regard dont le fiduciaire est indépendant ou encore les confier à un mandataire indépendant suivant un mandat sans droit de regard.

Toutefois, rien dans le présent article ne s'applique aux intérêts que le membre possède dans un fonds mutuel ou dans un régime enregistré d'épargne retraite (REER), sauf dans un REER autogéré, ni n'interdit sa participation au régime d'épargne actions (REA), au Fonds de solidarité des travailleurs ou au Fondation.

Pour les fins des présentes, l'expression "compagnie publique" s'applique à toute compagnie dont les actions sont transigées à une bourse ou pour lesquelles il existe un marché établi ainsi qu'à toute compagnie dont les actions sont détenues par plus de 25 actionnaires et dont la gestion est tout à fait étrangère au membre du Conseil exécutif. Toute autre compagnie ou société est une société fermée.

3- Autres compagnies:

Les membres du Conseil exécutif doivent faire en sorte que les sociétés fermées dans lesquelles eux-mêmes et leur famille immédiate ont des intérêts, directement ou par personne ou compagnie interposée, s'abstiennent de faire des marchés avec l'État, c'est-à-dire:

- i) de fournir des biens ou des services au Gouvernement du Québec, ses ministères, agences ou organismes, ou

- ii) de recevoir de l'argent par voie d'emprunt ou de subvention du Gouvernement du Québec, de ses ministères, agences ou organismes.

La présente règle n'a pas pour effet d'interdire à un membre du Conseil exécutif de participer à un marché avec l'État auquel il participait avant sa nomination au Conseil des ministres ou auquel il a commencé à participer après sa nomination par le fait de son mariage, par l'effet de la loi ou par succession, mais le membre du Conseil exécutif doit mettre fin à cette participation dans les 60 jours après sa nomination ou après l'événement ayant donné naissance à cette participation.

Si un membre du Conseil exécutif participe à un marché avec l'État par la voie d'une société fermée au moment de l'entrée en vigueur de cette règle, il devra mettre un terme à cette participation, soit que la société renonce au marché, soit que le membre du Conseil exécutif dispose de ses intérêts dans cette société dans les 60 jours.

Toutefois, sous réserve de l'article 65 de la Loi sur l'Assemblée nationale, un membre du Conseil exécutif qui détient, lors de sa nomination, la majorité du capital-actions d'une compagnie ou société fermée qui ne fait pas directement de marché avec l'État mais qui est actionnaire minoritaire d'une autre compagnie ou société fermée participant alors à des marchés avec l'État peut, au lieu de mettre un terme à cette participation ou de disposer de ses intérêts dans la première compagnie ou société, les transporter dans une fiducie sans droit de regard dont le fiduciaire est indépendant ou encore les confier à un mandataire indépendant suivant un mandat sans droit de regard, à condition que la seconde compagnie ou société ne constitue pas un fournisseur exclusif en regard d'un tel marché et qu'aucun bien ou service ne soit rendu au ministère, à une agence ou à un organisme dont la responsabilité a été confiée à ce membre, ni au ministère du Conseil exécutif. Le membre doit de plus annexer à sa déclaration un document signé, identifiant chacune des compagnies ou sociétés concernées, avec mention des intérêts qu'il y détient lors de sa nomination, et par lequel il s'engage à ne jamais discuter avec ses collègues, même privément, de dossiers qui peuvent être liés de près ou de loin avec les marchés faits avec l'État par la seconde compagnie ou société, à ne pas exercer ou tenter d'exercer directement ou indirectement quelque influence à l'égard de tels dossiers et à se retirer de toute séance du Conseil exécutif pour la durée des délibérations relatives à de tels dossiers. En outre, le premier ministre peut, en tout temps, demander qu'il soit mis fin à un tel marché.

Les trois alinéas précédents s'appliquent mutatis mutandis à la famille immédiate du membre du Conseil exécutif.

La présente règle n'a toutefois pas pour effet d'interdire à un membre de la famille immédiate d'un ministre, sous réserve de l'article 65 de la Loi sur l'Assemblée nationale, de participer, par la voie d'une société fermée, à des marchés avec l'État s'il participait à un tel marché avant la nomination du membre en cause au Conseil des ministres lorsque les conditions générales applicables à un tel marché demeurent les mêmes, que la société ne constitue pas un fournisseur exclusif en regard d'un tel marché et qu'aucun bien ou service

n'est rendu au ministère, à une agence ou à un organisme dont la responsabilité a été confiée à ce membre, ni au ministère du Conseil exécutif. En outre, le premier ministre peut, en tout temps, demander qu'il soit mis fin à un tel marché.

Pour les fins des présentes, les membres de la famille immédiate sont le conjoint et les enfants mineurs.

4- Propriété foncière:

Sauf dans le cas d'une propriété foncière acquise pour leur usage personnel à des fins de résidence, il est interdit aux membres du Conseil exécutif d'acheter, pour fins de spéculation, un terrain ou d'acquérir des intérêts dans une propriété foncière au Québec ou encore dans une société de mise en valeur immobilière faisant affaires au Québec.

Rien n'empêche l'acquisition de terres agricoles ou forestières par un membre du Conseil exécutif qui se propose d'en faire l'exploitation, ni l'acquisition, personnellement ou par des compagnies, d'immeubles devant servir à des fins commerciales normales, ni l'acquisition de terrains voisins de propriétés résidentielles déjà détenues dans le but d'améliorer ces dernières.

5- Cas particuliers:

- a) En raison de la nature des attributions d'un membre du Conseil exécutif envers un type donné d'activités industrielles, commerciales ou financières, il pourra lui être demandé que lui-même ou sa famille immédiate se départisse d'un placement particulier.
- b) Exceptionnellement, dans des cas mettant en cause l'intérêt public, un marché avec l'État pourra être conclu même s'il déroge aux présentes directives, à la condition toutefois que les lois existantes sur l'indépendance des membres du Conseil exécutif soient rigoureusement respectées. La Commission parlementaire pertinente de l'Assemblée nationale sera alors informée de tous les détails du marché, et ce, avant sa conclusion, sauf pour les cas d'urgence.

6- Divulgateion:

Chaque membre du Conseil exécutif doit remettre au Secrétaire général du Conseil exécutif, qui en est le dépositaire, dans les 60 jours de sa nomination et le 1er janvier de chaque année pendant la durée de ses fonctions, une déclaration contenant les informations suivantes et tenir à jour ces dernières lors de changements significatifs:

- a) le nom de toute société fermée dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des intérêts sous forme d'actions ou de créances, qui est susceptible d'être partie à un marché avec l'État, c'est-à-dire une société ou compagnie offrant, dans un but lucratif, des biens ou des services dont l'État pourrait se prévaloir;

- b) les terrains ou immeubles dont il est propriétaire, en tout ou en partie, au Québec ou ailleurs, sauf les maisons ou logements destinés à l'usage résidentiel. Toutefois, tout immeuble faisant l'objet d'un avis d'expropriation de la part du Gouvernement du Québec ou de l'un de ses ministères, agences ou organismes devra être ajouté à cette déclaration sans délai, s'il n'y est pas déjà;
- c) les nom, occupation et adresse de tout créancier individuel autre que les institutions financières, envers qui le membre du Conseil exécutif a une dette personnelle excédant 3 000 \$ et qui résulte d'un emprunt d'argent non garanti, en indiquant le montant du solde dû s'il excède 20 000 \$;
- d) toute entreprise ou société commerciale non incorporée dans laquelle il est associé ou propriétaire et qui est susceptible de faire des marchés avec l'État;
- e) les détails de la fiducie ou du mandat sans droit de regard établi en conformité de l'article 2 ou de l'article 3, y compris le nom du fiduciaire ou du mandataire;
- f) au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes a), b), c) et d) concernant son conjoint et ses enfants mineurs, ou les successions et fiducie dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

Le membre du Conseil exécutif pour qui certaines dispositions des paragraphes a) à f) ne trouvent pas d'application doit déposer une déclaration à cet effet.

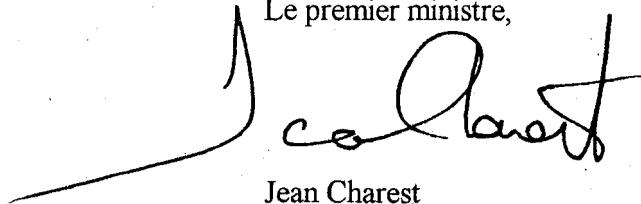
De plus, chaque membre du Conseil exécutif doit dresser annuellement, au meilleur de sa connaissance, la liste des compagnies publiques dans lesquelles sa famille immédiate a des intérêts, à moins que ceux-ci n'aient été transférés dans une fiducie sans droit de regard ou fassent l'objet d'un mandat sans droit de regard.

Ces déclarations seront accessibles aux personnes qui en font la demande et une copie en est transmise aux ministères et organismes gouvernementaux mentionnés à la liste qui est tenue à jour au bureau du Secrétaire général du Conseil exécutif.

Dans les cas litigieux, le premier ministre est responsable de l'interprétation des présentes directives.

Les présentes directives remplacent celles du 9 septembre 2003.

Le premier ministre,



Jean Charest

Québec, le 5 juin 2007

**DÉCLARATION FAITE CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DU PREMIER
MINISTRE CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Québec, le _____ 20__

Je, _____, membre du Conseil exécutif, atteste que la déclaration qui suit couvre tous les biens que je possède ainsi que ceux de mon conjoint et de mes enfants mineurs qui sont visés par les directives du Premier ministre concernant les conflits d'intérêts.

(signature)

- 1- Sociétés fermées dans lesquelles l'un de nous détient des intérêts sous forme d'actions avec droit de vote, directement ou par personnes ou sociétés interposées, et qui sont susceptibles d'être partie à un marché avec l'État, c'est-à-dire une société qui offre, dans un but lucratif, des biens ou des services dont le Gouvernement du Québec, ses ministères, agences ou organismes pourraient se prévaloir:

- 4- Les immeubles dont l'un de nous est propriétaire, en tout ou en partie, au Québec ou ailleurs, sauf les maisons ou logements destinés à l'usage résidentiel:

- 5- Les immeubles, dont je suis propriétaire, faisant l'objet d'un avis d'expropriation de la part du Gouvernement du Québec ou de l'un de ses ministères, agences ou organismes:

- 6- Les compagnies publiques dans lesquelles ma famille immédiate a des intérêts et qui ne font pas l'objet d'une fiducie ou d'un mandat sans droit de regard:

- 7- Annexer, s'il y a lieu, une description des détails de la fiducie ou du mandat sans droit de regard institué en conformité du paragraphe 2 des directives, y compris le nom du fiduciaire ou du mandataire.

Question 17 :

Montants dépensés par mois en 2007-2008, prévisions pour 2008-2009 pour le Ministère et chacun de ses secrétariats.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDES DES CRÉDITS 2008-2009
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

17. MONTANTS DÉPENSÉS PAR MOIS EN 2007-2008, PRÉVISION 2008-2009.

PROGRAMME 01: CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR, L'HONORABLE LISE THIBAUT

| PÉRIODE | DÉPENSES EN 2007-2008 | PRÉVISIONS 2008-2009 |
|----------------|-----------------------|----------------------|
| Avril 2007 | 100 215 | |
| Mai 2007 | 70 140 | |
| Juin 2007 | 74 709 | |
| Juillet 2007 | 42 817 | |
| Août 2007 | 6 383 | |
| Septembre 2007 | 5 694 | |
| Octobre 2007 | 10 290 | |
| Novembre 2007 | 12 394 | |
| Décembre 2007 | 10 379 | |
| Janvier 2008 | 12 086 | |
| Février 2008 | 9 640 | |
| Mars 2008 | non disponible | |
| TOTAL | 354 746 | |

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

17. MONTANTS DÉPENSÉS PAR MOIS EN 2007-2008, PRÉVISIONS 2008-2009.

PROGRAMME 01: CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR, L'HONORABLE PIERRE DUCHESNE

| PÉRIODE | DÉPENSES EN 2007-2008 | PRÉVISIONS 2008-2009 |
|----------------|-----------------------|------------------------|
| Avril 2007 | - | Rémunération 604 500 |
| Mai 2007 | - | Fonctionnement 102 800 |
| Juin 2007 | 14 417 | Transfert - |
| Juillet 2007 | 22 549 | TOTAL 707 300 |
| Août 2007 | 49 023 | |
| Septembre 2007 | 54 565 | |
| Octobre 2007 | 38 524 | |
| Novembre 2007 | 51 520 | |
| Décembre 2007 | 39 633 | |
| Janvier 2008 | 73 239 | |
| Février 2008 | 48 987 | |
| Mars 2008 | non disponible | |
| TOTAL | 392 458 | |

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

17. MONTANTS DÉPENSÉS PAR MOIS EN 2007-2008, PRÉVISIONS 2008-2009.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

| PÉRIODE | DÉPENSES EN 2007-2008 | PRÉVISIONS 2008-2009 |
|----------------|-----------------------|---------------------------|
| Avril 2007 | 3 698 758 | Rémunération 39 911 200 |
| Mai 2007 | 5 593 661 | Fonctionnement 11 219 900 |
| Juin 2007 | 4 573 376 | Transfert 1 143 800 |
| Juillet 2007 | 5 743 443 | TOTAL 52 274 900 |
| Août 2007 | 5 251 177 | |
| Septembre 2007 | 4 817 407 | |
| Octobre 2007 | 5 363 092 | |
| Novembre 2007 | 4 319 419 | |
| Décembre 2007 | 3 383 045 | |
| Janvier 2008 | 5 606 256 | |
| Février 2008 | 4 164 035 | |
| Mars 2008 | non disponible | |
| TOTAL | 52 513 669 | |

Question 18 :

Salaire, avantages et bonis versés aux cadres du ministère du Conseil exécutif et de ses secrétariats en 2007-2008.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

18. SALAIRE, AVANTAGES ET BONIS VERSÉS AUX CADRES DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE SES SECRÉTARIATS EN 2007-2008.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

Salaire total versé aux cadres : 4 937 058 \$

Boni total versé aux cadres : 122 932 \$

Question 19 :

Liste des « CT réceptions » du Conseil des ministres en indiquant, pour chacun des fournisseurs, le nom, les montants payés ainsi que la date du service fourni.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

19. LISTE DES « CT RÉCEPTIONS » DU CONSEIL DES MINISTRES EN INDIQUANT, POUR CHACUN DES FOURNISSEURS, LE NOM, LES MONTANTS PAYÉS AINSI QUE LA DATE DU SERVICE FOURNI.

Réponse : aucun

Question 20 :

Liste des agences ou consultants engagés par le Ministère et ses secrétariats depuis le 1^{er} avril 2007 avec montants versés ou, s'il y a lieu, le montant total d'un contrat ouvert avec ces agences ou consultants.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

20. LISTE DES AGENCES OU CONSULTANTS ENGAGÉS PAR LE SECRÉTARIAT DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2007 AVEC MONTANTS VERSÉS OU, S'IL Y A LIEU, LE MONTANT TOTAL D'UN CONTRAT OUVERT AVEC CES AGENCES OU CONSULTANTS.

La réponse à cette question est incluse dans le cahier explicatif et à la question numéro 9 des renseignements généraux.

Question 21 :

Montants déboursés par mois pour la publicité, la création, l'élaboration de slogans et la publication de documents par le Ministère et ses secrétariats, au Québec ou ailleurs, en précisant le nom de l'agence et les médias impliqués, le cas échéant.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

21.MONTANTS DÉBOURSÉS PAR MOIS POUR LA PUBLICITÉ, LA CRÉATION, L'ÉLABORATION DE SLOGANS ET LA PUBLICATION DE DOCUMENTS PAR LE MINISTÈRE ET SES SECRÉTARIATS, AU QUÉBEC OU AILLEURS, EN PRÉCISANT LE NOM DE L'AGENCE ET LES MÉDIAS IMPLIQUÉS, LE CAS ÉCHÉANT.

La réponse à cette question est incluse dans la réponse de la question numéro 6 des renseignements généraux.

Question 22 :

Effectifs affectés au ministère du Conseil exécutif et à ses secrétariats depuis le 1^{er} avril 2007, avec date d'affectation, en précisant leur lieu de travail (ville) ainsi que les conditions d'embauche et leur salaire.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

22. EFFECTIFS AFFECTÉS AU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF ET À SES SECRÉTARIATS DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2007 AVEC DATE D'AFFECTATION, EN PRÉCISANT LEUR LIEU DE TRAVAIL (VILLE) AINSI QUE LES CONDITIONS D'EMBAUCHE ET LEUR SALAIRE.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

Catégorie « fonctionnaire »

Nombre de mouvement : 7
Lieu de travail : Québec
Salaire : 35 248 \$ À 47 100 \$

Catégorie « professionnel »

Nombre de mouvement : 26
Lieu de travail : Québec et Montréal
Salaire : 35 904 \$ à 96 846 \$

Catégorie « cadre »

Nombre de mouvement : 6
Lieu de travail : Québec
Salaire : 75 371 \$ à 102 822 \$

Question 23 :

Bilan des six comités lancés par le premier ministre le 9 octobre 2003 dans le cadre de la réingénierie. Liste des membres de chaque comité, calendrier des rencontres, procès verbaux des rencontres et montant déboursé pour chaque comité.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

23 BILAN DES SIX COMITÉS LANCÉS PAR LE PREMIER MINISTRE LE 9 OCTOBRE 2003 DANS LE CADRE DE LA RÉINGÉNIÉRIE. LISTE DES PERSONNES MEMBRES DE CHAQUE COMITÉ, CALENDRIER DES RENCONTRES, PROCÈS VERBAUX DES RENCONTRES ET MONTANT DÉBOURSÉ POUR CHAQUE COMITÉ.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Question 24 :

Liste des cadres et hauts fonctionnaires mis à pied par le Secrétariat aux emplois supérieurs incluant, pour chacun, l'allocation de départ versée et le montant équivalent au préavis, et ce, depuis le 1^{er} avril 2003.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

24. LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES MIS À PIED PAR LE SECRÉTARIAT AUX EMPLOIS SUPÉRIEURS INCLUANT, POUR CHACUN, L'ALLOCATION DE DÉPART ET LE MONTANT ÉQUIVALENT AU PRÉAVIS, ET CE, DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2003.

- Madame Paule Beaugrand-Champagne, membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la Société de télédiffusion du Québec, a quitté son poste le 3 juillet 2005. La Société de télédiffusion du Québec lui a versé un montant de 142 213,50 \$ équivalant au préavis de 3 mois et à une allocation de départ de 8 mois de son salaire annuel de base.
- Monsieur Bruno Fortier, délégué général du Québec à New York, a quitté son poste le 18 mars 2008. Le ministère des Relations internationales lui versera un montant de 38 795,33 \$ équivalant au préavis de 3 mois et à une allocation de départ de 1 mois de son salaire annuel de base.
- Monsieur Maurice Prud'Homme, membre et président du conseil d'administration et président-directeur général d'Investissement Québec, a quitté son poste le 21 mai 2003. Investissement Québec lui a versé un montant de 223 214 \$ équivalant au préavis de 3 mois et à une allocation de départ de 9 mois de son salaire annuel de base.
- Monsieur Serge Woods, sous-ministre adjoint à contrat aux Régions, dont le poste a été aboli au nouveau ministère du Développement économique et régional, a quitté le 5 juin 2003. Le gouvernement lui a versé 59 008 \$ équivalant au préavis de 3 mois et à une allocation de départ de 3,5 mois de son salaire annuel de base.

Question 25 :

Liste des cadres et hauts fonctionnaires qui ont été ou sont sans affectation depuis le 1^{er} avril 2003, avec pour chacun :

- a) la durée de la période de non-affectation;
 - b) le salaire total versé durant la non-affectation;
 - c) la date et lieu de réaffectation, s'il y a lieu.
-

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

25. LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES QUI ONT ÉTÉ OU SONT SANS AFFECTATION DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2003, AVEC POUR CHACUN :

- A. LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE NON-AFFECTATION;**
- B. LE SALAIRE TOTAL VERSÉ DURANT LA NON-AFFECTATION;**
- C. LA DATE ET LE LIEU DE RÉAFFECTATION, S'IL Y A LIEU.**

| NOM ET PRÉNOM | DURÉE DE LA NON-AFFECTATION | SALAIRE TOTAL VERSÉ \$ | DATE ET LIEU DE LA RÉAFFECTATION |
|---|--|---------------------------------------|---|
| Bergeron, Johanne (Administratrice d'État II) Ministère du Conseil exécutif | 17 mai au 11 août 2003 15 septembre au 15 décembre 2003 | 64 498 | Affectée au Secrétariat aux emplois supérieurs (SES) au ministère du Conseil exécutif à un mandat particulier « gouvernance : éthique et préparation des membres de CA » entre le 16 décembre 2003 et le 24 mai 2004 auprès du chargé de mission du SES. Sous-ministre adjointe au ministère du Revenu depuis le 25 mai 2004. |
| Gagné, Florent (Administrateur d'État I) Ministère du Conseil exécutif | 16 août au 5 octobre 2003 | 23 527 | Nommé sous-ministre du ministère des Transports à compter du 6 octobre 2003 |
| Latulippe, Jean Maurice (Administrateur d'État II) Ministère de l'Environnement | 22 décembre 2003 au 5 mars 2004 | 27 642 | Retraite le 6 mars 2004 |
| Morency, Lise (Administratrice d'État II) Ministère du Conseil exécutif | 18 août au 3 septembre 2003 22 septembre au 9 novembre 2003 | 24 571 | Affectée auprès du secrétaire général associé à la législation au ministère du Conseil exécutif à compter du 10 novembre 2003 |
| St-Onge, Daniel (Administrateur d'État II) Ministère de la Sécurité publique | 5 au 25 janvier 2004 | 7 217 | Le 26 janvier 2004, M. St-Onge assurait la direction de la coordination sectorielle au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs |

Question 26 :

Liste des cadres et hauts fonctionnaires affectés à l'ÉNAP depuis le 1^{er} avril 2003, avec les dates d'affectation et les mandats.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

26. LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES AFFECTÉS À L'ÉNAP DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2003, AVEC LES DATES D'AFFECTATION ET LES MANDATS.

HAUTS FONCTIONNAIRES AFFECTÉS À L'ÉNAP DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2003

| NOM ET PRÉNOM | AFFECTATION | | MANDAT |
|---|-------------|------------|---|
| | DU | AU | |
| CHARLAND, Gilbert (Administrateur d'État I au ministère du Conseil exécutif) | 2003-05-26 | 2007-08-12 | M. Charland a contribué à développer la veille et l'analyse comparée des politiques publiques et de la gestion au sein des provinces canadiennes. Ces travaux étaient rattachés à l'Observatoire de l'administration publique québécoise. Dans le cadre de la coopération internationale, il a été associé à un programme de formation à l'intention des ministres du gouvernement de Madagascar. De plus, il a agi en tant que membre de comités consultatifs et de groupes de travail créés par le Secrétariat aux emplois supérieurs (SES). Il a aussi collaboré avec le SES pour la mise en place et la diffusion de deux séminaires : l'un portant sur les Rapports entre le politique, l'administration publique et le Parlement, et l'autre portant sur les Relations fédérales-provinciales. Il a également été membre du Comité de transition de l'agglomération de Montréal. Enfin, il a dispensé un cours aux étudiants de l'ÉNAP. |
| LAUZON, Bernard (Administrateur d'État I au ministère du Conseil exécutif) | 2003-06-16 | 2006-08-20 | M. Lauzon a collaboré avec deux professeurs de l'ÉNAP dans le cadre de deux recherches majeures touchant la gestion financière dans le secteur public. De plus, il a préparé et donné deux cours aux étudiants de l'ÉNAP. |

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

26. LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES AFFECTÉS À L'ÉNAP DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2003, AVEC LES DATES D'AFFECTATION ET LES MANDATS.

HAUTS FONCTIONNAIRES AFFECTÉS À L'ÉNAP DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2003

| NOM ET PRÉNOM | AFFECTATION | | MANDAT |
|--|-------------|------------|--|
| | DU | AU | |
| MORNEAU, Guy (Administrateur d'État I au ministère du Conseil exécutif) | 2004-08-09 | 2008-08-08 | M. Morneau a effectué différents mandats de conseils stratégiques auprès de divers ministères et organismes ainsi qu'auprès d'autres gouvernements avec qui l'ÉNAP entretient des relations de coopérations internationales. Il a également participé à différentes études et analyses auprès de l'Observatoire de l'administration publique. De plus, M. Morneau a prononcé des conférences et effectué des communications sur des enjeux de gestion auprès d'organisations publiques ou privées et de diverses associations professionnelles du secteur public et parapublic. En outre, il a secondé les professeurs de l'ÉNAP dans leur enseignement régulier en témoignant des réalités de gestion au sein de l'appareil gouvernemental. Il a aussi participé à l'élaboration et la dispensation de l'offre de service de l'ÉNAP en matière de perfectionnement pour répondre aux besoins particuliers des ministères et organismes du secteur public et parapublic. De plus, il agit en tant que membre de comités consultatifs et de groupes de travail créés par le Secrétariat aux emplois supérieurs. |

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

26. LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES AFFECTÉS À L'ÉNAP DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2003, AVEC LES DATES D'AFFECTATION ET LES MANDATS.

HAUTS FONCTIONNAIRES AFFECTÉS À L'ÉNAP DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2003

| NOM ET PRÉNOM | AFFECTATION | | MANDAT |
|--|-------------|------------|--|
| | DU | AU | |
| PRONOVOST, Jean (Administrateur d'État I au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation) | 2005-04-25 | 2006-04-24 | M. Pronovost a enseigné à des étudiants de l'ÉNAP et a participé également à des enseignements et à des activités de formation donnés par d'autres professeurs. De plus, il a participé à des séminaires, conférences, différentes activités de consultation et divers travaux de recherche. Enfin, il a agi au sein de différents groupes de travail mis en place par le Secrétariat aux emplois supérieurs et le Secrétariat du Conseil du trésor. |
| CHABOT, Simon (Administrateur d'État II affecté auprès du Secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif) | 2006-10-02 | 2008-10-01 | M. Chabot est affecté auprès du directeur général de l'École nationale d'administration publique pour agir à titre de chargé de mission pour la création du Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise. |
| CLICHE, Pierre (Administrateur d'État II au ministère des Affaires municipales et des Régions) | 2006-11-29 | 2009-11-28 | M. Cliche contribue à la mission générale de l'École nationale d'administration publique principalement en appuyant la formation des hauts fonctionnaires de l'État notamment par l'enseignement, la participation à des séminaires et des conférences, la participation à des activités de consultation avec d'autres enseignants et étudiants de même qu'à des travaux de recherche. |

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

26. LISTE DES CADRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES AFFECTÉS À L'ÉNAP DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2003, AVEC LES DATES D'AFFECTATION ET LES MANDATS.

HAUTS FONCTIONNAIRES AFFECTÉS À L'ÉNAP DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2003

| NOM ET PRÉNOM | AFFECTATION | | MANDAT |
|---|-------------|------------|--|
| | DU | AU | |
| OLIVIER, Céline (Administratrice d'État II au ministère des Relations internationales) | 2008-01-01 | 2008-12-31 | Mme Olivier est associée à la mission du Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation. Elle participe également à la mission d'enseignement et de recherche de l'École et contribue aux orientations du Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise. |

Question 27 :

Copie du Plan stratégique 2006-2007 et 2007-2008, présenté au Conseil du Trésor.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

27. COPIE DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2006 et 2006-2007, PRÉSENTÉ AU CONSEIL DU TRÉSOR.

Les rapport annuels 2005-2006 et 2006-2007 du ministère sont disponibles sur Internet.

Le plan stratégique 2005-2008 du ministère a été présenté le 10 mai 2005.

Une copie a été distribuée à tous les députés et est disponible sur le site Internet du ministère.

Question 28 :

Évolution du nombre de hauts fonctionnaires depuis le 31 mars 2003.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

28. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE HAUTS FONCTIONNAIRES DEPUIS LE 31 MARS 2003.

Le nombre de hauts fonctionnaires (titulaires d'un emploi supérieur à temps plein) est passé de 747 au 31 mars 2003 à 709 au 31 mars 2008, soit une diminution de 38 titulaires représentant une baisse de 5,1 %.

Question 29 :

Depuis le 31 mars 2003, évolution des effectifs de la masse salariale globale pour les classes d'emploi suivantes : sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membre de direction.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

29. DEPUIS LE 31 MARS 2003, ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE GLOBALE POUR LES CLASSES D'EMPLOI SUIVANTES : SOUS-MINISTRES, SOUS-MINISTRES ASSOCIÉS, SOUS-MINISTRES ADJOINTS, DIRIGEANTS D'ORGANISME, MEMBRES DE DIRECTION.

| | 31 MARS 2008 | | 31 MARS 2007 | | 31 MARS 2006 | |
|---|--------------|-----------------------|--------------|-----------------------|--------------|-----------------------|
| | NOMBRE | MASSE SALARIALE \$ | NOMBRE | MASSE SALARIALE \$ | NOMBRE | MASSE SALARIALE \$ |
| Ministère | | | | | | |
| SM | 28 | 5 112 584 | 25 | 4 445 356 | 25 | 4 351 210 |
| SMA | 105 | 15 231 316 | 108 | 15 269 316 | 108 | 14 721 159 |
| Délégués généraux, délégués et chefs de poste | 15 | 1 908 104 | 14 | 1 677 484 | 11 | 1 356 018 |
| TOTAL | 148 | 22 252 004 | 147 | 21 392 156 | 144 | 20 428 387 |
| Organismes gouvernementaux et autres organismes (nomination ou fixation de la rémunération d'un dirigeant ou membre par décret, selon l'acte constitutif de l'organisme) | | | | | | |
| Présidents | 131 | 19 938 490 | 134 | 20 359 560 | 134 | 19 487 376 |
| Vice-présidents | 67 | 8 587 702 | 64 | 8 019 201 | 68 | 8 325 292 |
| Membres et secrétaires | 363 | 39 947 986 | 367 | 39 725 353 | 338 | 36 350 210 |
| TOTAL | 561 | 68 474 178 | 565 | 68 104 114 | 540 | 64 162 878 |
| TOTAL GLOBAL | 709 | 90 726 182 | 712 | 89 496 270 | 684 | 84 591 265 |

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

29. DEPUIS LE 31 MARS 2003, ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE GLOBALE POUR LES CLASSES D'EMPLOI SUIVANTES : SOUS-MINISTRES, SOUS-MINISTRES ASSOCIÉS, SOUS-MINISTRES ADJOINTS, DIRIGEANTS D'ORGANISME, MEMBRES DE DIRECTION.

| | 31 MARS 2005 | | 31 MARS 2004 | | 31 MARS 2003 | |
|---|--------------|-----------------------|--------------|-----------------------|--------------|-----------------------|
| | NOMBRE | MASSE SALARIALE \$ | NOMBRE | MASSE SALARIALE \$ | NOMBRE | MASSE SALARIALE \$ |
| Ministère | | | | | | |
| SM | 24 | 4 120 016 | 24 | 4 200 255 | 24 | 4 061 637 |
| SMA | 118 | 16 014 282 | 113 | 15 259 262 | 134 | 17 461 763 |
| Délégués généraux, délégués et chefs de poste | 12 | 1 503 230 | 12 | 1 493 780 | 13 | 1 597 495 |
| TOTAL | 154 | 21 637 528 | 149 | 20 953 297 | 171 | 23 120 895 |
| Organismes gouvernementaux et autres organismes (nomination ou fixation de la rémunération d'un dirigeant ou membre par décret, selon l'acte constitutif de l'organisme) | | | | | | |
| Présidents | 133 | 19 189 637 | 134 | 18 983 274 | 138 | 18 980 226 |
| Vice-présidents | 63 | 7 630 393 | 65 | 7 766 720 | 69 | 8 165 365 |
| Membres et secrétaires | 356 | 37 840 700 | 357 | 37 772 631 | 369 | 37 728 611 |
| TOTAL | 552 | 64 660 730 | 556 | 64 522 625 | 576 | 64 874 202 |
| TOTAL GLOBAL | 706 | 86 298 258 | 705 | 85 475 922 | 747 | 87 995 097 |

Question 30 :

Depuis le 31 mars 2003, nombre de nomination ou de renouvellement de contrats pour les postes de sous-ministres, sous-ministres associés, sous-ministres adjoints, dirigeants d'organisme, membre des directions. Ventilation par année.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

30. DEPUIS LE 31 MARS 2003, NOMBRE DE NOMINATIONS OU DE RENOUVELLEMENTS DE CONTRATS POUR LES POSTES DE SOUS-MINISTRES, SOUS-MINISTRES ASSOCIÉS, SOUS-MINISTRES ADJOINTS, DIRIGEANTS D'ORGANISME, MEMBRES DE DIRECTION. VENTILATION PAR ANNÉE.

ÉVOLUTION ANNUELLE DES NOMINATIONS DE TITULAIRES D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR À TEMPS PLEIN

| | 2007-2008 | 2006-2007 | 2005-2006 | 2004-2005 | 2003-2004 |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Ministères | | | | | |
| SM | 14 | 6 | 16 | 22 | 24 |
| SMA | 60 | 34 | 72 | 110 | 103 |
| Délégués généraux, délégués et chefs de poste | 6 | 3 | 3 | 4 | 5 |
| TOTAL | 80 | 43 | 91 | 136 | 132 |
| Organismes gouvernementaux et autres organismes | | | | | |
| Présidents | 59 | 49 | 57 | 45 | 66 |
| Vice-présidents | 31 | 19 | 30 | 15 | 25 |
| Membres et secrétaires | 76 | 75 | 118 | 84 | 109 |
| TOTAL | 166 | 143 | 205 | 144 | 200 |
| TOTAL GLOBAL | 246¹ | 186² | 296³ | 280⁴ | 332⁵ |

1. Les 246 nominations en 2007-2008 se répartissent de la façon suivante : 27 sont liées à des personnes renommées à la suite d'un changement de structure (ex. : changement du nom du ministère, changement du titre de l'emploi), 20 sont des nominations intérimaires et 55 concernent des renouvellements. En résumé, on compte 144 nouvelles nominations (incluant le recrutement externe, les promotions et les nominations de titulaires d'un emploi supérieur à un autre emploi d'un niveau comparable).
2. Les 186 nominations en 2006-2007 se répartissent de la façon suivante : 15 sont liées à des personnes renommées à la suite d'un changement de structure (ex. : changement du nom du ministère), 14 sont des nominations intérimaires et 38 concernent des renouvellements. En résumé, on compte 119 nouvelles nominations (incluant le recrutement externe, les promotions et les nominations de titulaires d'un emploi supérieur à un autre emploi d'un niveau comparable).
3. Les 296 nominations en 2005-2006 se répartissent de la façon suivante : 141 sont liées à des personnes renommées à la suite d'un changement de structure (ex. : changement du nom du ministère), 18 sont des nominations intérimaires et 23 concernent des renouvellements. En résumé, on compte 114 nouvelles nominations (incluant le recrutement externe, les promotions et les nominations de titulaires d'un emploi supérieur à un autre emploi d'un niveau comparable).
4. Les 280 nominations en 2004-2005 se répartissent de la façon suivante : 74 sont liées à des personnes renommées à la suite d'un changement de structure (ex. : changement du nom du ministère), 14 sont des nominations intérimaires et 70 concernent des renouvellements. En résumé, on compte 122 nouvelles nominations (incluant le recrutement externe, les promotions et les nominations de titulaires d'un emploi supérieur à un autre emploi d'un niveau comparable).
5. Les 332 nominations en 2003-2004 se répartissent de la façon suivante : 88 sont liées à des personnes renommées à la suite d'un changement de structure (ex. : changement du nom du ministère), 23 sont des nominations intérimaires et 102 concernent des renouvellements. En résumé, on compte 119 nouvelles nominations (incluant le recrutement externe, les promotions et les nominations de titulaires d'un emploi supérieur à un autre emploi d'un niveau comparable).

Question 31 :

Liste des invités protocolaires reçus et réceptions offertes par le premier ministre depuis le 14 avril 2003, le coût de chacune des réceptions en spécifiant le nom des fournisseurs ainsi que le lieu des rencontres (Montréal, Québec, North Hatley).

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

31. LISTE DES INVITÉS PROTOCOLAIRES ET RÉCEPTIONS OFFERTES PAR LE PREMIER MINISTRE DEPUIS LE 14 AVRIL 2003, LE COÛT DE CHACUNE DES RÉCEPTIONS EN SPÉCIFIANT LE NOM DES FOURNISSEURS AINSI QUE LE LIEU DES RENCONTRES.

Cette demande relève du ministère des Relations internationales lequel organise et défraie les coûts des activités protocolaires du premier ministre.

Question 32 :

Liste des membres de l'équipe du Secrétariat à la communication gouvernementale.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

32. LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT À LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE.

Bureau de la Secrétaire générale associée

Ouellet, Marie Claire, Secrétaire générale associée

Lachapelle, André, Directeur général

Fiset, Carole

Direction des communications

Tailfer, Christian, Directeur par intérim

Berthelot, Ghislain

Collard, Michelle

Gaudreau, Denise

Giguère, Nathalie

Gosselin, Jérôme

Guérard, Émilie

Lambert, Sylvie

Mercier, Hélène

Perron, Denis

Pichette, Geneviève

Poulin, Catherine

Régnier, Myriam

Roy, Marie-Christine

Simard, Janick

Thorn, Claudette

Wilson, Lynda

Direction de la planification et de la coordination

Labelle, Jean-Claude, Directeur

Blouin, Lise

Dupuis, Diane

Germain, Nathalie

Guy, Suzanne

Tessier, Guillaume

Cette liste correspond à l'effectif en place au 31 mars 2008.

Question 33 :

Le budget total pour 2007-2008 du Secrétariat à la communication gouvernementale (incluant la masse salariale) et prévisions pour 2008-2009.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF**

**33. BUDGET TOTAL POUR 2007-2008 DU SECRÉTARIAT À LA COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE (INCLUANT LA MASSE SALARIALE)
ET PRÉVISIONS POUR 2008-2009**

| ANNÉE BUDGÉTAIRE | COÛTS \$ |
|----------------------|-------------|
| Budget 2007-2008 | 16 413 500 |
| Prévisions 2008-2009 | 16 468 600 |

Question 34 :

Nombre de personnes suspendues avec ou sans solde depuis le 1^{er} avril 2003.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

34. NOMBRE DE PERSONNES SUSPENDUES AVEC OU SANS SOLDE DEPUIS LE 1^{er} AVRIL 2003.

Réponse : Une

Question 35 :

Nombre et noms du personnel nommé en 2007-2008 dans des fonctions gouvernementales ayant eu un lien avec le parti ministériel, que ce soit en tant qu'élu, membre d'un cabinet ministériel ou grand donateur du parti.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

35. NOMBRE ET NOMS DU PERSONNEL NOMMÉ EN 2007-2008 DANS DES FONCTIONS GOUVERNEMENTALES AYANT UN LIEN AVEC LE PARTI MINISTÉRIEL QUE CE SOIT EN TANT QU'ÉLU, MEMBRE D'UN CABINET MINISTÉRIEL OU GRAND DONATEUR D'UN PARTI.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

Cette question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.

Question 81 :

Coûts approximatifs de la Commission Bouchard-Taylor, incluant les salaires des commissaires et du personnel de la Commission.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

81. COÛTS APPROXIMATIFS DE LA COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR, INCLUANT LES SALAIRES DES COMMISSAIRES ET DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

| Dépenses | Coût \$ |
|--|---------------------------|
| Rémunération | 724,2 |
| Fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> - Honoraires M. Taylor - Honoraires M. Bouchard - Autres dépenses | 228,4 384,0 3 391,9 |
| Coût approximatif de la Commission | 4 728,5 |

Question 82 :

Liste et montants des contrats octroyés sans soumission dans le cadre de la Commission Bouchard-Taylor.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

82. LISTE ET MONTANTS DES CONTRATS OCTROYÉS SANS SOUMISSION DANS LE CADRE DE LA COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

La réponse à cette question est incluse dans la réponse à la question n° 57 des renseignements généraux.

Question 83 :

Évaluation des coûts supplémentaires engendrés par la prolongation de contrat de 2 mois à la Commission Bouchard-Taylor accordée le 5 mars 2008.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

83. ÉVALUATION DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES ENGENDRÉS PAR LA PROLONGATION DE CONTRAT DE DEUX MOIS À LA COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR ACCORDÉE LE 5 MARS 2008.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

La prolongation de la Commission n'engendrera aucun coût supplémentaires.
Les coûts approximatifs de la Commission s'élèvent à 4,7 M\$, alors que le budget initial était estimé à 5,1 M\$.

Question 84 :

Salaire horaire des commissaires et du personnel de la Commission Bouchard-Taylor pour la période allant du 31 mars 2008 au 31 mai 2008.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

84. SALAIRE HORAIRE DES COMMISSAIRES ET DU PERSONNEL DE LA COMMISSION DU 31 MARS AU 31 MAI 2008.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

En vertu du décret 95-2007, les coprésidents de cette commission reçoivent des honoraires de 1 100 \$ par jour établis sur la base d'une journée de huit heures de travail.

Le salaire horaire du personnel de la commission n'est pas accessible en vertu des dispositions du paragraphe 2 de l'article 57 de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1).

Question 85 :

Liste et montants des contrats de moins de 25 000 \$ attribués en 2007-2008 autant pour les entreprises que pour les particuliers.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

85. LISTE ET MONTANTS DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ ATTRIBUÉS EN 2007-2008 AUTANT POUR LES ENTREPRISES QUE POUR LES PARTICULIERS.

PROGRAMME 02 : SERVICES DE SOUTIEN AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE ET DU CONSEIL EXÉCUTIF

La réponse à cette question est incluse dans la réponse à la question n° 9 des renseignements généraux.

Question SCT-1 :

Objectifs 2008-2009 pour la représentation des communautés culturelles dans les cabinets politiques, dans la haute direction de la fonction publique et aux conseils d'administration des organismes d'état.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

ÉTUDE DES CRÉDITS 2008-2009

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

SCT-1. OBJECTIFS 2008-2009 POUR LA REPRÉSENTATION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DANS LES CABINETS POLITIQUES, DANS LA HAUTE DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES D'ÉTAT.

Aucun objectif n'a été fixé pour l'exercice 2008-2009. Cependant, en ce qui concerne les conseils d'administration des sociétés visées par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives, « le gouvernement va établir une politique ayant pour objectifs que les conseils d'administration soient, pour l'ensemble des sociétés, constitués de membres dont l'identité culturelle reflète les différentes composantes de la société québécoise » (article 43).